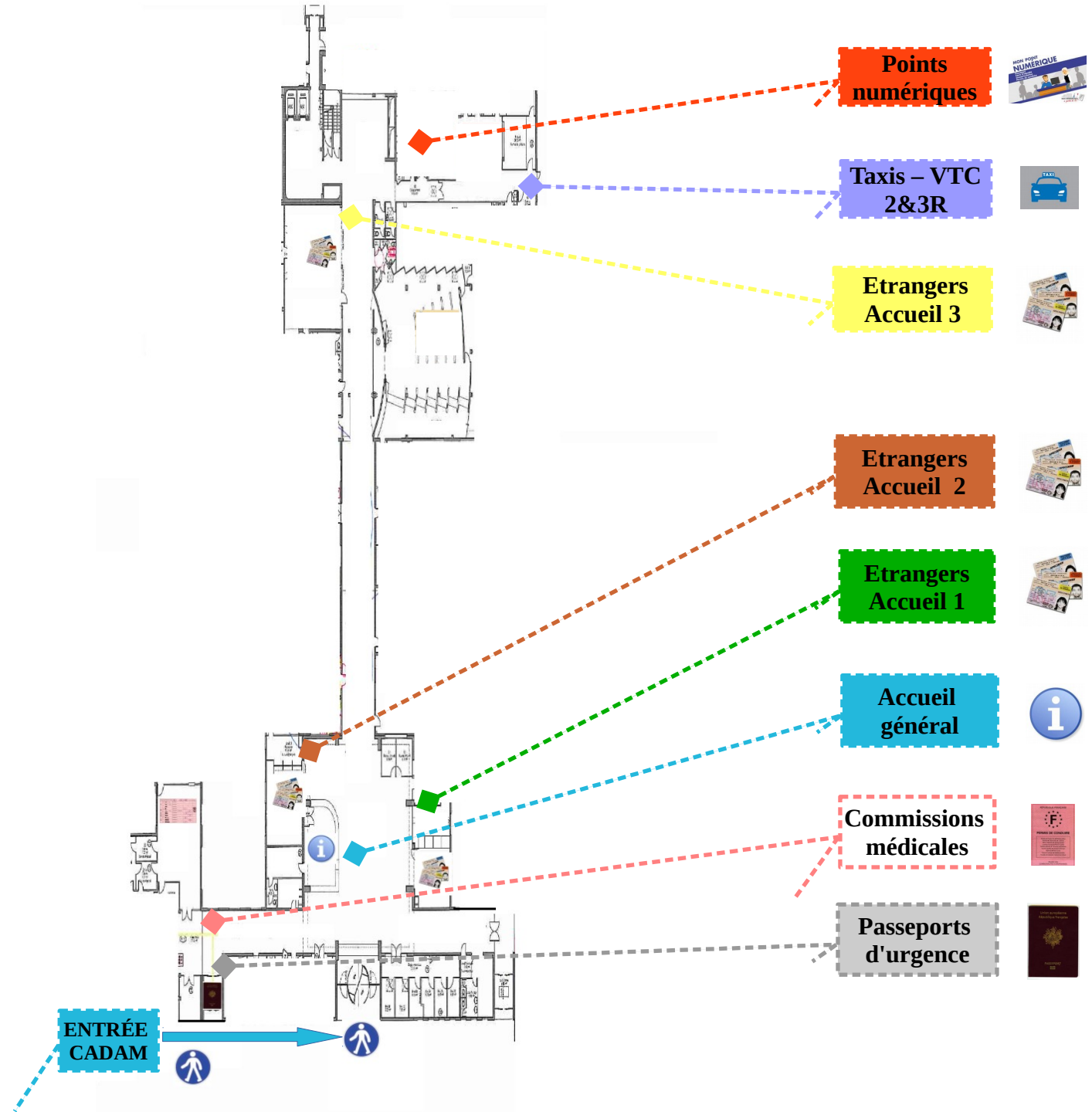


## NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

1. Mener des enquêtes permettant de connaître vos attentes et adapter nos horaires d'ouverture.
2. Vous informer sur les conditions d'accès et d'accueil de nos services et de manière systématique lors de changement.
3. Vous orienter vers le bon service.
4. Faciliter l'accomplissement des démarches pour les personnes à mobilité réduite.
5. Accueillir de manière adaptée les personnes en difficulté.
6. Accueillir avec courtoisie en donnant le nom de votre interlocuteur.
7. Faciliter la constitution de vos dossiers
8. Veiller au confort de nos espaces d'accueil et d'attente.
9. Être attentif à la lisibilité et à la clarté de nos courriers et courriels.
10. Traiter vos courriers dans un délai maximum de 15 jours ouvrés.
11. Traiter vos courriels dans un délai maximum de 5 jours ouvrés.
12. Prendre en charge vos appels téléphoniques en moins de 5 sonneries.
13. Répondre dans un délai maximum de 15 jours ouvrés à toutes vos suggestions et réclamations portant sur le respect de nos engagements.
14. Mesurer annuellement votre satisfaction et vous informer des résultats.



Direction de la réglementation, de l'intégration et des migrations - Bureau des affaires réglementaires et de proximité (contacts téléphoniques uniquement) : du lundi au vendredi de 9h à 16h sauf indications spécifiques

Associations loi 1901	04.93.72.25.33 - tous les jours (répondeur)
Associations culturelles	04.93.72.25.47
Brocanteurs	04.93.72.25.49
Domiciliataires d'entreprises	04.93.72.25.11
Dons-legs	04.93.72.25.47
Droit option franco-algérien	04.93.72.25.49
Environnement et RUP (reconnue d'utilité publique)	04.93.72.25.47
Foires et salons	04.93.72.25.11 et 25 49 - de 9h à 12h
Fonds de dotation	04.93.72.25.47
Fondations d'entreprise	04.93.72.25.47
Guides conférenciers	04.93.72.25.35
Habilitation funéraire	04.93.72.25.35
Maître restaurateur	04.93.72.25.14
Manifestations commerciales	04.93.72.25.11 et 25 49 - de 9h à 12h
Permis de chasse - Duplicata	04.93.72.25.49
Réglementation touristique	04.93.72.25.35

Direction des sécurités – Bureau des polices administratives (contacts téléphoniques uniquement) : du lundi au vendredi de 9h à 16h sauf indications spécifiques

Armes et explosifs	04.93.72.25.12 ou 17 ou 20 ou 23 du lundi au jeudi de 9h à 11h30
Chiens dangereux	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Débites de boissons	04.93.72.25.21 de 9h à 12h
Gardes particuliers	04.93.72.25.22
Vidéoprotection	04.93.72.25.15

Direction des sécurités – Bureau de la sécurité et de l'ordre public (contacts téléphoniques uniquement) : du lundi au vendredi de 9h à 16h sauf indications spécifiques

Dérogations de survol - drones	04.93.72.25 41
Hélicoptères	04.93.72.25 41
Lâcher de ballon	04.93.72.25 41
Manifestations aériennes	04.93.72.25 41
Manifestations festives à caractère musical	04.93.72.23 28
Manifestations sportives	04.93.72.25.13

Vous pouvez consulter le site internet à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Demarches-administratives/Autres-demarches>

## HORAIRES D'OUVERTURE

Cartes Nationales d'Identité (CNI) & Passeports  
**Délivrance des CNI et des passeports**, s'adresser à la mairie  
**Pour le département des Alpes-Maritimes, le service d'urgence des passeports fonctionne du lundi au vendredi de 9h à 12h exclusivement sur rendez-vous sollicités auprès des mairies équipées d'un « dispositif de recueil »**

Titres de séjour Étrangers  
**ACCUEIL 1 – Guichet Unique des Demandeurs d'Asile (GUADA)** : pour déposer une demande d'asile (accueil uniquement sur rendez-vous pris auprès de Forum Réfugiés)

**ACCUEIL 1 de 9h00 à 11h30 (tous les jours sauf le jeudi)** : pour un titre de séjour réfugié, protégé subsidiaire, apatride, y compris sa modification ou son duplicata, le renouvellement des titres provisoires pour l'asile, la procédure étranger-malade,

**ACCUEIL 2 de 9h00 à 11h00 (tous les jours sauf le jeudi)** : pour le renouvellement d'une carte de résident (titre valable 10 ans), une demande de duplicata, une modification d'adresse, d'état civil, etc., le changement de département, sauf les bénéficiaires d'une protection de l'OFPRA, les demandes de passeport-talent,

**Pour les étudiants étrangers**: consulter le site internet <http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/Vos-demarches/Etrangers/Etudiants-ettrangers>

Pour le **retrait** de leur titre de séjour, les étudiants doivent se présenter à l'**accueil n°3, tous les jours sauf le jeudi de 13h00 à 14h30**

**ACCUEIL 3 de 9h00 à 11h00 (tous les jours sauf le jeudi)** : pour une première demande ou un renouvellement de carte de séjour temporaire ou de titre pluriannuel, une première demande de carte de résident, la prolongation d'un visa, une demande de vis retour

**ACCUEIL 3 de 13h00 à 14h30 (tous les jours sauf le jeudi)** : pour le retrait des titres de séjour, des titres d'identité républicains, des documents de circulation pour étranger mineur (les demandes de ces deux derniers titres se font exclusivement par courrier) : sur présentation d'une convocation, envoyée par SMS ou par courrier, par le titulaire du titre qui devra être en mesure de pouvoir justifier de son identité (présentation du passeport ou d'une pièce d'identité). **Il est donc inutile de vous présenter en préfecture avant d'avoir reçu la convocation.**

- **Naturalisations**  
Uniquement sur rendez-vous
- **Commissions médicales**  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00.
- **Taxis & véhicule de tourisme avec chauffeur**  
Le mardi de 9h00 à 13h00.
- **Accueil Général** : Renseignements de 9h à 14h30

## PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

- **Titres de séjour Étrangers**  
Du lundi au vendredi de 14h15 à 16h15 au 04 93 72 20 02
- **Naturalisations**  
Les mardi et jeudi de 13h30 à 16h00 au 04 93 72 26 65
- **CNI & Passeports** : s'adresser en priorité à la mairie du domicile, sinon serveur vocal interactif national **3400**
- **Cartes grises** : serveur vocal interactif national **3400**
- **Permis de conduire** : serveur vocal interactif national **3400**
- **Visites médicales** : serveur vocal interactif national **3400**
- **Logement (DALO)**  
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h  
au 04 93 72 27 06 – 04 93 72 27 73 – 04 93 72 27 79



## UN MEILLEUR ACCUEIL AU SERVICE DU PUBLIC

La préfecture des Alpes-Maritimes améliore la qualité d'accueil et de service



### Préfecture des Alpes-Maritimes

Centre Administratif Départemental  
 147 Boulevard du Mercantour - 06286 Nice cedex 3  
 (horaires d'accueil aux guichets : voir en dernière page)

### Accueil téléphonique

Pour les certificats d'immatriculation, les permis de conduire, les cartes nationales d'identité et les passeports composer le **3400** (coût : 0,06 EUR la minute en moyenne)

« **Allô service public** » : **3939** lundi à vendredi de 8h30 à 19h00 (coût : 0,15 EUR la minute en moyenne)

Serveur vocal interactif (SVI) – 24h/24 – 7j/7 – ☎ 04 93 72 29 99

Préfecture : ☎ 04 93 72 20 00

### Sites internet

Préfecture : ✉ <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Contactez-nous>

Le portail de l'administration française : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Pour effectuer une téléprocédure :  
<https://ants.gouv.fr/> - <https://media.interieur.gouv.fr/demarches/>

### Réclamations et suggestions

Vous pouvez :

- demander un formulaire à l'accueil général et le déposer dans l'urne
- remplir ce formulaire en ligne sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/A-votre-ecoute-pour-progresser>

Dernière mise à jour : 2 novembre 2017

Ne pas jeter sur la voie publique. Merci

